

DÉPARTEMENT
Bas-Rhin

EPCI :

ARRONDISSEMENT
Sélestat

Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim

Élection des membres du
bureau (Président, des vice-
présidents et autres membres)

Effectif du conseil communautaire

33

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

33

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six, le 8 du mois d'avril

à 19 heures, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
SCHULTZ Damien	X		
GERBER Christian	X		
KEUSCH Jean-Jacques	X		
ROHMER Clément	X		
GRISS Vincent	X		
SIMLER Agnès	X		
BLATZ François	X		
BURGER Sébastien	X		
STEYDLI Jean-Marc	X		
SCHMIDT-TRINGLER Isabelle	X		
JEHL Pascal	X		
THOMANN BELDAME Sabrina	X		
LUDAESCHER Christophe	X		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	X		
ERARD Chrystelle		x	Pouvoir donné à Marie FREY
WEBER Gilles	X		
FREY Marie	X		
ORSONI Jean-Paul	X		
CUCUAT Patricia	X		
WENDLING Alain	X		
FAHRNER Sophie	X		
VOGEL Camille	X		
SCHWEIN Noël	X		
SCHWOERER Sébastien	X		
NEEFF Anne-Marie	X		
BUTSCHA Michel	X		
RUDLOFF Jean-Louis	X		
KLOTZ Mathieu	X		
ADOLPH Christelle	X		
BERGER Michaël	X		
KNOBLOCH Christophe	X		
ROMILLY Aude	X		
ORIHUELA Jules	X		

Etaient également présents, les conseillers suppléants des communes disposant d'un seul titulaire : ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil communautaire si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

COMMUNE	NOM PRENOM	PRESENT	ABSENT
ARTOLSHEIM	ROLLAND Karine	X	
BINDERNHEIM	VELTEN Véronique	X	
BOESENBIESEN	SCHWOERTZIG Sabrina	X	
BOOTZHEIM	WURTH Sophie	X	
ELSENHEIM	BRICKERT Jean-Louis	X	
GRUSSENHEIM	SCHONSTEIN Laurent	X	
HEIDOLSHEIM	SCHMITT Laurianne	X	
HESSENHEIM	STOCKY Alain	X	
MACKENHEIM	JEHL Pamela	X	
RICHTOLSHEIM	AQUINO Francesco	X	
SAASENHEIM	LAUFFENBURGER Julien	X	
SCHOENAU	HUCK Cindy	X	
SCHWOBSHEIM	JEHL-MEYER Rachel	X	

1. Installation des conseillers communautaires ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Camille VOGEL a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

M. Jean-Jacques KEUSCH reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge.

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 32 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

Patricia CUCUAT
 Jules ORIHUELA.....

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33

c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 32

f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	28	Vingt-huit
ROHMER Clément	4	Quatre

2.5. Proclamation de l'élection du président

M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Frédéric PFLIEGERSDOERFFER Frédéric élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 6 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 32
- f. Majorité absolue : 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
KLOTZ Mathieu	32	Trente-deux

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. Mathieu KLOTZ a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 30
- f. Majorité absolue : 16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NEEFF Anne-Marie	30	Trente

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Mme Anne-Marie NEEFF a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) : 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] : 28
- f. Majorité absolue : 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
STEYDLI Jean-Marc	28	Vingt-huit

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. Jean-Marc STEYDLI a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	: 1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	: 32
f. Majorité absolue	: 17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VOGEL Camille	32	Trente-deux

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Mme Camille VOGEL a été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	: 2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 6
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	: 25
f. Majorité absolue	: 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LUDAESCHER Christophe	18	Dix-huit
ROHMER Clément	7	Sept

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. Christophe LUDAESCHER a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)	: 4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	: 0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	: 29
f. Majorité absolue	: 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROMILLY Aude	29	Vingt-neuf

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Mme Aude ROMILLY a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

